

ARRÊTÉ DE COMPOSITION DU JURY - JUIN 2026

N° DES-BTSMCMAROQUINERIE-2026-06-035

Fixant la composition des jurys de délibération du brevet de technicien supérieur
Spécialité Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie
Session 2026

La directrice du service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-4 et suivants du code de l'éducation portant création du Service interacadémique des examens et concours des Académies de Paris, Créteil et Versailles et définissant les attributions de sa directrice ;

Vu les articles D. 643-1 et suivants du code de l'éducation relatifs au règlement général du brevet de technicien supérieur ;

Vu l'arrêté du 07 février 2012 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie ;

ARRÊTE :

Article 1 : Sont nommés président et membres du jury pour la délivrance du brevet de technicien supérieur spécialité Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie :

Président : Monsieur Christophe ALBIER, inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional ;

Enseignant-chercheur : Monsieur Luc PERERA ;

Enseignants : Mesdames Alicia ANDREU, Marie-Claire BRUYERE, Fabienne DI MAIOLO et Messieurs Patrick AMORIN, Mathieu TURPAIN.

Professionnels : Mesdames Aude MIELET, Julie MIOSSEC, Véronique GRAVELEAU, Nadine CHERBONNEL, Isabelle TRESSE.

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 18 juin 2026

Aurore COLLET

